

DOSSIER DE RÉPONSE

Réponses de SPAC aux questions prises en note Comité permanent des langues officielles (LANG) Défis pour les interprètes parlementaires pendant la pandémie de COVID-19 Le 16 février 2021

Question 1 : (Mario Beaulieu, député du Bloc) Pouvez-vous nous transmettre les résultats de l'étude du Conseil national de recherches portant sur l'essai de systèmes audio qui aideraient à prévenir les blessures auditives chez les interprètes?

Réponse : Les résultats des tests figurent dans le rapport intitulé « Characterization of the Translation Bureau Hearing Protection Solution ». Ce rapport est joint. Le Conseil national de recherches a fourni la version anglaise seulement.

Question 2 : (René Arseneault, député du PLC) Pouvez-vous nous fournir des statistiques et d'autres renseignements au sujet des répercussions des séances virtuelles sur la santé et la sécurité des interprètes?

Réponse : Les sections ci-dessous présentent des statistiques et d'autres renseignements sur la demande en services d'interprétation parlementaire avant la pandémie et pendant la pandémie, les cas de blessures parmi les interprètes, les normes de santé et sécurité, la capacité de prestation de services, et la terminologie utile pour comprendre le domaine de l'interprétation parlementaire.

Augmentation de la demande

**années de comparaison des données : 2018-2019 et 2020-2021 (l'année 2019-2020 était une année électorale)*

Les demandes d'interprétation en langues officielles pour la Chambre et les comités ont augmenté de 12 % :

2020-2021 (en date de décembre 2020) : 1460

2018-2019 (en date de décembre 2018) : 1296

La durée moyenne d'une rencontre de comité pendant une semaine de séance a doublé pendant la pandémie :

2020-2021 : 3,5 heures

2018-2019 : 1,6 heure

Le nombre moyen d'activités de comités pendant les semaines sans séance a augmenté de manière considérable pendant la pandémie :

2020-2021 : 125

2018-2019 : 13,5

** sans séance = lorsque la Chambre ne siège pas*

La moyenne des heures pendant lesquelles les comités ont siégé durant les semaines de séance est la plus élevée depuis les cinq dernières années :

Moyenne des cinq dernières années : 71

Moyenne pendant la pandémie : 84

Diminution de la capacité

- La capacité du Bureau de la traduction est tributaire du nombre d'activités et d'interprètes disponibles. Ces deux variables fluctuent.
- Lorsque le Bureau de la traduction peut planifier à l'avance, il est plus en mesure de gérer ces fluctuations. Les demandes de dernière minute sont plus difficiles à gérer.
- Des interprètes pigistes choisissent de ne pas travailler en raison des risques liés à la COVID-19 (puisque les interprètes travaillent sur place) ou de la difficulté accrue de l'interprétation à distance.
- La capacité du Bureau de la traduction est également réduite en raison des mesures préventives que nous avons prises pour atténuer les risques associés à l'interprétation à distance, notamment les mesures suivantes :
 - la durée maximale d'une affectation d'interprétation a été réduite de six à quatre heures pour une équipe de trois personnes. La durée moyenne d'une affectation est de trois heures;
 - le nombre d'interprètes par affectation a été augmenté afin de permettre des pauses plus fréquentes.

Interprètes permanents du Bureau de la traduction en langues officielles

Janvier 2021 : 53 interprètes sont disponibles pour fournir des services d'interprétation à temps plein ou à temps partiel.

Interprètes pigistes

Février 2021 : 76 pigistes disposent d'un contrat pour fournir des services au Parlement

- Les données montrent que le recours du Bureau de la traduction aux pigistes a diminué en 2020-2021 comparativement à 2019-2020 :
 - 2019 -2020 : 34 % d'interprètes pigistes et 66 % d'interprètes permanents
 - Jusqu'à présent en 2020-2021 : 31 % d'interprètes pigistes et 69 % d'interprètes permanents

Incidents / blessures

- Les interprètes permanents sont tenus de signaler les incidents pouvant représenter un danger en soumettant un Rapport d'enquête sur les situations comportant des risques.
- Depuis 2020 :

- 46 interprètes permanents ont présenté un total de 141 rapports concernant la qualité du son.
- 15 interprètes ont présenté un total de 30 rapports concernant une blessure invalidante, c'est-à-dire une blessure nécessitant un arrêt de travail ou une adaptation.
- 2 interprètes sont actuellement en congé de maladie en raison d'une blessure de nature auditive.

Définition européenne

Le Parlement européen n'a pas de définition de l'interprétation à distance. Il a modifié les conditions de travail des interprètes de manière provisoire et informelle en réduisant leur nombre d'heures, ce qui est semblable à l'approche adoptée par le Bureau de la traduction.

Travail en langue B

Tous les interprètes du Bureau de la traduction (y compris les pigistes) passent des tests et sont accrédités pour travailler dans les deux sens, ce qui signifie dans leur langue A et leur langue B.

Les interprètes ne sont jamais tenus de travailler dans une langue lorsqu'ils ne sont pas assez à l'aise pour le faire.

La force de l'équipe

Le Bureau de la traduction attribue les interprètes en fonction, entre autres, de la durée des réunions et de la force de l'équipe.

Une équipe de trois interprètes travaille six heures en cabine lors des réunions traditionnelles en personne.

Une équipe de trois interprètes travaille au maximum quatre heures pour l'interprétation à distance, étant donné l'effort cognitif accru à déployer.

Nombre d'heures d'interprétation

Le nombre d'heures d'interprétation à distance n'a pas été modifié depuis mai 2020, lorsqu'il a été réduit en raison de la pandémie.

En fait, la durée maximale des affectations d'interprétation est passée de six à quatre heures pour une équipe de trois personnes. La durée d'affectation moyenne est de trois heures.

Le Bureau de la traduction ne propose pas d'augmenter de 25 % le nombre d'heures d'interprétation.

Bassin d'interprètes

La profession d'interprète de conférence connaît une pénurie, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. C'est pourquoi le Bureau s'efforce depuis 30 ans d'augmenter le nombre d'interprètes qualifiés, employés ou pigistes, sur lesquels il peut compter :

Le Bureau tient annuellement des examens d'accréditation afin d'élargir le bassin d'interprètes qualifiés.

Il appuie les programmes de maîtrise en interprétation de conférence au Canada, ainsi que l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa en fournissant des interprètes principaux qui servent de professeurs auxiliaires, et il accueille tous les diplômés à titre de stagiaire.

Le Bureau a également conclu des ententes de partenariat qui soutiennent l'Université d'Ottawa et le Glendon College de l'Université York, où ses interprètes fournissent un appui en enseignement et présentent des ateliers visant à préparer les étudiants à l'accréditation du Bureau.

Le Bureau de la traduction participe aussi régulièrement à des activités de sensibilisation pour promouvoir la profession d'interprète de conférence et attirer des interprètes.